

INTERPROFESSION DE LA CHARCUTERIE AOP

Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués de
l'Interprofession de la Charcuterie AOP
Jeudi 16 mars 2023, à 19 heures,
À l'Institut Agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux

Présidence : M. Christian Deillon
Présents : Selon liste annexée
Excusés : Selon liste annexée
Procès-verbal : M. Pierre-Alain Bapst, secrétaire général / par Mme Marion Chavanne, Terroir Fribourg

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 juin 2022 (annexé)
3. Rapport du Président
4. Comptes 2022 et Bilan
 - a) Présentation des comptes 2022
 - b) Présentation du Bilan 2022
5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation des comptes 2022 et décharge aux organes
6. Nomination des vérificateurs des comptes
7. Budget 2023
 - a) Présentation du budget 2023
 - b) Approbation du budget 2023
8. Modification des cahiers des charges (annexé)
9. Informations concernant la mise en marché de l'AOP pour le Jambon de la Borne et le Boutefas
10. Informations concernant la viande « Le Porc d'Ici »
11. Divers

1. Salutations

Le Président Monsieur Christian Deillon ouvre l'assemblée à 19h00. Il informe que cette assemblée a été valablement convoquée, dans les délais prévus par nos statuts, et est par conséquent apte à délibérer. Il salue la présence des invités et des délégués et excuse également les personnes retenues par d'autres engagements.

Il donne la parole à Monsieur Pascal Toffel, Directeur de l'Institut Agricole de Grangeneuve. Pascal Toffel souhaite la bienvenue aux délégués et transmet les salutations de Monsieur le Président du Conseil d'Etat Didier Castella, directeur de la DIAF. Il présente brièvement les activités de Grangeneuve et explique qu'il y a une porcherie à Grangeneuve et une autre à Sorens. Ils y forment les jeunes pour l'élevage et l'engraissement des porcs. En tant qu'ancien membre de la commission fédérale des AOP-IGP, il félicite l'ICAOP pour le travail accompli et se réjouit des échanges qui auront lieu durant la soirée.

Christian Deillon reprend la parole et remercie M. Pascal Toffel pour l'accueil qui leur est réservé à Grangeneuve. Il demande aux délégués de lever leurs cartes de vote afin d'établir les majorités suivantes :

- 10 délégués pour le Jambon de la Borne sont présents. La majorité est fixée à 6.
- 11 délégués pour le Boutefas sont présents. La majorité est également fixée à 6.

Au total, 29 personnes sont présentes. L'ordre du jour est accepté par l'ensemble de l'Assemblée.

Deux scrutateurs sont nommés : MM. Philippe Stuby pour le Jambon de la Borne et David Blanc pour le Boutefas.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 juin 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, aucun commentaire n'est émis.

3. Rapport du Président

Le Président Monsieur Christian Deillon procède à la lecture de son rapport :

*Mesdames,
Messieurs les invités
Messieurs les Délégués,*

Le 9 septembre de cette année, nous devons absolument avoir des jambons de la borne certifiés AOP pour satisfaire au délai de mise en place. Nous avons environ 2 mois de plus pour certifier le boutefas, mais l'un ne va pas sans autre !

J'aimerais tellement vous dire que les objectifs que nous nous étions fixés dans notre échéancier seront atteints, à savoir 10'000 jambons de la borne pour la bénichon 2023. Malheureusement, nous serons bien loin du compte !

Lors de notre dernière assemblée des délégués, le 28 juin 2022, nous étions tout fiers de vous annoncer que les premiers jambons de la borne AOP et boutefas AOP seraient présentés lors de la Bénichon d'Estavayer le 26 août 2022 et qu'ensuite les volumes iraient crescendo.

Nous avons par la suite dû retirer les marques de conformités des produits en raison de divergences au niveau de la procédure de certification. Nous nous trouvons dans la situation ubuesque où l'organisme de certification exige un marquage des porcs dès la naissance et sur toute la chaîne de production pour être en mesure de certifier le produit terminé en fin de production. Alors, que l'autorité de surveillance n'accepte pas d'apposer une marque de certification avant que toute la production ne soit certifiée ! La boucle impossible !

Cet épisode est assez symptomatique de toute la difficulté liée à la certification des premiers produits AOP de Suisse. Le 17 janvier de cette année, j'ai convoqué un comité de crise, en invitant les certificateurs, les représentants politiques de nos cantons respectif, les responsables du registre AOP pour faire part de notre souci quant au délai qui court. Il ne s'agit pas de demander une AOP au rabais, il s'agit de revenir à un peu de bon sens : lorsque des éléments du cahier des charges sont déjà contrôlés par un organisme neutre et indépendant, il n'y a pas lieu d'effectuer un deuxième contrôle par notre certificateur !

Même si j'ai été relativement déçu du résultat de cette réunion, je crois quand même que ce coup de gueule aura permis d'avancer dans le dossier. A ce jour, l'état de la situation est le suivant :

- 3 abattoirs contrôlés et validés (Orbe, Clarens, Micarna Courtepin)
- 2 producteurs de porcs ont été contrôlés et ont obtenu le droit de livraison
- Certification boucheries en cours
- Lancement viande «Le Porc d'Ici» le 14.03.2023
- Boutefas AOP sur le marché début avril
- Jambon de la Borne AOP sur le marché en juillet

Clairement, nous arriverons à certifier les produits avant l'échéance qui nous est fixée. On va atteindre ces objectifs, mais clairement on va les atteindre avec des quantités réduites et personnellement, je vis très, très mal cette situation.

Mon but a toujours été de protéger 2 produits emblématiques de nos cantons, d'inscrire définitivement ces produits dans le patrimoine de notre région, avec la protection la plus forte qui soit, l'AOP. Et il a toujours été évident, que nous devons associer toute la chaîne de production, élevage et engraissement de porcs, confection des aliments et moulins, mise en valeur du petit lait de nos régions fromagères à cette protection et au maintien de ce savoir-faire.

Je dois vous avouer qu'aujourd'hui, vu les faibles volumes que nous parviendrons à certifier dans ce délai transitoire de deux ans, j'en suis venu à me demander si la demande en protection AOP était une bonne chose. J'en suis venu à me demander si je n'avais pas « saboté » ces produits plutôt que les protéger et les mettre en valeur.

Je suis dans le doute. Vous êtes peut-être aussi dans le doute... Je crois que c'est légitime, quand tout ne se déroule pas comme prévu.

Mais d'un autre côté, je me dis aussi que jamais on n'aurait accordé une AOP à deux produits qui n'en auraient pas les caractéristiques et le mérite. Alors, je crois qu'il vaut la peine de se battre !

Le marché de la viande a considérablement changé depuis le début de la démarche de l'interprofession, il y a maintenant plus de 20 ans. Nombre d'abattoirs ont fermé ou ont été fermés. Ceci a eu pour conséquence que nombre de bouchers n'abattent plus de porcs directement et qu'ils achètent souvent leur matière première en quartiers ou en pièces découpées auprès d'un grossiste. Cela complique fortement la donne, puisque ces grossistes se trouvent tous en Suisse alémanique, donc dans un périmètre hors zone de production. Nous avons eu une écoute attentive de Coop et des contacts plus rapprochés avec Micarna, qui dispose d'un important abattoir dans notre zone de production. A chaque fois l'écoute est attentive et bienveillante, mais il n'y a aucune aide à attendre de ces importants acteurs du marché de la viande. D'un côté, ce n'est pas une surprise puisque nous n'avons jamais eu de promesses dans ce sens. D'un autre côté, nous sommes quand même un peu déçus de constater que les démarches « régionales » de ces distributeurs correspondent plus à un effet marketing dont ils gardent le plein contrôle plutôt qu'à une démarche de soutien à la production locale !

Pour revenir dans le vif du sujet, le défi de l'interprofession reste de valoriser une carcasse de porc avec des exigences élevées et bien définies, dont ne pourra que prélever le 20% de son poids pour confectionner des produits AOP.

La marque le « Porc d'Ici » doit vraiment être le moteur de nos travaux. Aujourd'hui, le processus est lancé et les premiers retours font état de beaucoup de satisfaction quant à la qualité des viandes et des gras ! Il s'agit pour le moment de petits bouchers convaincus par la démarche et qui sont déjà actifs dans la défense des produits régionaux. C'est un bon début et cela permet déjà de satisfaire à la production propre de ces petites entreprises. Nous devons, par contre, trouver une solution pour les plus gros fabricants de jambons de la borne. Ces gros fabricants ne sont pas intéressés par l'entier de la carcasse, mais uniquement par le jambon. On peut certes lancer la production de Porcs d'Ici qui seraient abattus dans de grands abattoirs, mais les gros fabricants ne peuvent pas absorber l'entier de la plus-value des charges de production uniquement sur le jambon ! On parle de frs. 2.00/kg de jambon au poids frais... Grâce à notre consultant, Jacques Chavaz, nous avons des contacts avec IP-Suisse. Nous avons des cahiers des charges qui concordent sur beaucoup de points et nous essayons de négocier la commercialisation des découpes de porcs dans le canal IP-Suisse, ce qui nous permettrait d'alléger le « surcoût » du jambon frais à environ frs. 0.60/kg poids frais. Les démarches sont en

cours. Encore une fois, nous n'avons pas de garantie, mais nous avons bon espoir de trouver une solution commune avec cette association.

Voilà, je pense vous avoir présenté la situation au plus près de la réalité. Ne voyez pas dans mon message un sentiment de pessimisme. Nous sommes seulement impatients d'amplifier notre démarche et d'augmenter les volumes et nous sommes simplement frustrés de ne pas pouvoir accélérer ce processus. Mais je vous assure que nous mettons beaucoup d'énergie à défendre ce dossier et à mettre en place toutes les pièces d'un puzzle très compliqué.

Probablement que tout seul, je baisserais les bras. Mais, le Comité est vraiment une belle équipe de gens passionnés et à lui-seul il est une motivation pour continuer à se battre. Je le répète, cette interprofession est une magnifique expérience.

Et je terminerai mon rapport en remerciant en premier lieu notre Secrétaire général, Pierre-Alain Bapst, directeur de Terroir Fribourg pour l'accompagnement précieux dans ce dossier AOP. Je remercie également tout mon comité pour sa disponibilité et son engagement sans faille. A ce comité, j'y associe Samuel Forestier qui nous rejoint comme consultant ô combien précieux.

Et enfin, j'aimerais vous remercier, Messieurs les délégués de notre interprofession ! Vous êtes les défenseurs et les Ambassadeurs de ce projet. Et tous ensemble, nous allons travailler au succès de nos deux AOP, en écartant le plus vite possible la frustration de ne pas pouvoir produire les volumes que nous attendions.

Je vous remercie pour votre soutien sans faille et pour votre attention.

Le rapport du Président est applaudit par l'assemblée.

4. Comptes 2022 et Bilan

a) Présentation des comptes 2022

Pierre-Alain Bapst distribue plusieurs exemplaires des comptes et présente les comptes 2022 ci-dessous :

INTERPROFESSION CHARCUTERIE AOP

Profits & Pertes du 01.01.2022 au 31.12.2022

RECETTES	2022	Budget	Ecart	Ecart %
RECETTES				
Contribution des membres				
3011 Cotation AVMBC	2'000.00 C	2'000.00 C	0.00	0.0%
3012 Cotation AMBCF	2'000.00 C	2'000.00 C	0.00	0.0%
3013 Cotisations prod. porcs (Prométerre)	3'000.00 C	3'000.00 C	0.00	0.0%
3014 Cotisations prod. porcs (Suissporc)	3'000.00 C	3'000.00 C	0.00	0.0%
3015 Contrib. mkg fabricants jambon de	14'147.00 C	15'000.00 C	853.00	-5.7%
3016 Contrib. mkg fabricants boutefas	1'554.75 C	1'800.00 C	245.25	-13.6%
3018 Cotisations prod. porcs (UPF)	3'000.00 C	3'000.00 C	0.00	0.0%
	28'701.75 C	29'800.00 C	1'098.25	-3.6%
Subventions cantonales et fédérales				
3200 Subventions cantonales VD	40'000.00 C	40'000.00 C	0.00	0.0%
3210 Subventions cantonales FR	40'000.00 C	40'000.00 C	0.00	0.0%
	80'000.00 C	80'000.00 C	0.00	0.0%
Recettes diverses				
3600 Ventes de matériel (plomb/marque,	0.00 -	1'500.00 C	1'500.00	-100.0%
	0.00 -	1'500.00 C	1'500.00	-100.0%
	108'701.75 C	111'300.00 C	2'598.25	-2.3%
TOTAL RECETTES	108'701.75 C	111'300.00 C	2'598.25	-2.3%

CHARGES	2022	Budget	Ecart	Ecart %
ADMINISTRATION				
Comité				
4000 Indemnités du comité (jeton de	13'346.00 D	8'000.00 D	5'346.00	66.8%
4010 Indemnités du Président	2'000.00 D	2'000.00 D	0.00	0.0%
4020 Frais de réception et délégations	700.00 D	1'000.00 D	-300.00	-30.0%
4030 Frais d'assemblées et séances	2'691.10 D	2'000.00 D	691.10	34.6%
	18'737.10 D	13'000.00 D	5'737.10	44.1%
Personnel & Administration				
4110 Honoraires Terroir Fribourg	20'852.30 D	20'000.00 D	852.30	4.3%
4120 Honoraires Terroir Fribourg	3'231.00 D	3'231.00 D	0.00	0.0%
	24'083.30 D	23'231.00 D	852.30	3.6%
Frais administratifs				
4200 Frais de bureau	394.00 D	1'000.00 D	-606.00	-60.6%
4210 Frais d'envois postaux	87.30 D	500.00 D	-412.70	-82.5%
	481.30 D	1'500.00 D	-1'018.70	-67.9%
	43'301.70 D	37'731.00 D	5'570.70	14.7%
APPELLATION & CERTIFICATION				
Enregistrement des appellations				
4310 Honoraires d'experts (commissions	0.00 -	1'000.00 D	-1'000.00	-100.0%
4315 Etude complémentaire	0.00 -	500.00 D	-500.00	-100.0%
	0.00 -	1'500.00 D	-1'500.00	-100.0%
Certification honoraires				
4400 Honoraires certificateurs	0.00 -	8'000.00 D	-8'000.00	-100.0%
4410 Honoraires commission "Test	0.00 -	5'000.00 D	-5'000.00	-100.0%
4430 Frais d'analyse	77.40 D	0.00 -	77.40	0.0%
	77.40 D	13'000.00 D	-12'922.60	-99.4%
Marques de conformité				
4500 Impression marques de conformité	2'023.85 D	3'000.00 D	-976.15	-32.5%
4510 Frais de création	5'535.80 D	1'000.00 D	4'535.80	453.6%
	7'559.65 D	4'000.00 D	3'559.65	88.9%
Le Porc d'ici				
4550 Frais primes abattage	3'254.80 D	0.00 -	3'254.80	0.0%
4551 Frais groupe de travail	660.00 D	0.00 -	660.00	0.0%
4552 Etude valorisation entier carcasse	9'392.50 D	15'000.00 D	-5'607.50	-37.4%
	13'307.30 D	15'000.00 D	-1'692.70	-11.2%
	20'944.35 D	33'500.00 D	-12'555.65	-37.4%

CHARGES	2022	Budget	Ecart	Ecart %
PROMOTION				
Publicité				
4600 Campagne publicitaire	14'457.95 D	20'000.00 D	-5'542.05	-27.7%
4610 Création et impression de supports /	6'769.16 D	5'000.00 D	1'769.16	35.4%
4630 Autre matériel publicitaire	0.00 -	15'000.00 D	-15'000.00	-100.0%
	21'227.11 D	40'000.00 D	-18'772.89	-46.9%
Campagnes promotionnelles et Foires				
4700 Diverses manifestations	0.00 -	2'000.00 D	-2'000.00	-100.0%
	0.00 -	2'000.00 D	-2'000.00	-100.0%
Cotisations aux associations de promotion				
4800 Cotisation AOP/IGP	484.65 D	486.00 D	-1.35	-0.3%
4820 Cotisation Terroir Fribourg	100.00 D	100.00 D	0.00	0.0%
	584.65 D	586.00 D	-1.35	-0.2%
	21'811.76 D	42'586.00 D	-20'774.24	-48.7%
FINANCES				
Intérêts et frais				
4900 Frais PostFinance	51.12 D	100.00 D	-48.88	-48.9%
	51.12 D	100.00 D	-48.88	-48.8%
	51.12 D	100.00 D	-48.88	-48.8%
TOTAL CHARGES	86'108.93 D	113'917.00 D	-27'808.07	-24.4%
Résultat d'exploitation	22'592.82 C			
Résultat de l'exercice	22'592.82 C	2'617.00 D	25'209.82 C	

Les comptes 2022 présentent un bénéfice de CHF 22'592.82

Aucune question n'est formulée.

b) Présentation du Bilan 2022

Pierre-Alain Bapst présente le Bilan ci-dessous :

INTERPROFESSION CHARCUTERIE AOP

Bilan au 31.12.2022

ACTIF	2022	2021	Ecart	Ecart %
Actif circulant				
Actif circulant				
1020 BCF anc.PostFin	109'316.55 D	74'640.05 D	34'676.50 D	46.5%
	109'316.55 D	74'640.05 D	34'676.50 D	46.4%
Actifs réalisables à court terme				
1100 Débiteurs	3'198.00 D	68'695.25 D	65'497.25 C	-95.3%
	3'198.00 D	68'695.25 D	65'497.25 C	-95.3%
Actifs de régularisation				
1301 Produits à recevoir	15'701.75 D	4'600.00 D	11'101.75 D	241.3%
	15'701.75 D	4'600.00 D	11'101.75 D	241.3%
	128'216.30 D	147'935.30 D	19'719.00 C	-13.3%
Actif immobilisés				
Actif immobilisés				
1600 Stock Colson "Jambon de la Borne	2'000.00 D	0.00 -	2'000.00 D	
1610 Stock Plombs "Boutefas AOP"	5'000.00 D	0.00 -	5'000.00 D	
	7'000.00 D	0.00 -	7'000.00 D	
	7'000.00 D	0.00 -	7'000.00 D	
TOTAL ACTIF	135'216.30 D	147'935.30 D	12'719.00 C	-8.5%

INTERPROFESSION CHARCUTERIE AOP

Bilan au 31.12.2022

PASSIF	2022	2021	Ecart	Ecart %
Dettes à court terme				
Dettes à court terme				
2000 Créanciers	39'905.00 C	26'959.45 C	12'945.55 C	48.0%
2030 Produits encaissés d'avance -	0.00 -	42'000.00 C	42'000.00 D	-100.0%
2040 Charges à payer	12'819.00 C	19'076.37 C	6'257.37 D	-32.8%
	52'724.00 C	88'035.82 C	35'311.82 D	-40.1%
	52'724.00 C	88'035.82 C	35'311.82 D	-40.1%
Capitaux propres				
Capitaux propres				
2800 Capital propre	59'899.48 C	59'701.65 C	197.83 C	0.3%
	59'899.48 C	59'701.65 C	197.83 C	0.3%
Résultat				
2979 Bénéfice de l'exercice / Déficit de	0.00 -	197.83 C	197.83 D	-100.0%
	0.00 -	197.83 C	197.83 D	-100.0%
	59'899.48 C	59'899.48 C	0.00 -	
TOTAL PASSIF	112'623.48 C	147'935.30 C	35'311.82 D	-23.8%
Résultat de l'exercice	22'592.82 C	0.00 -		

Aucune question n'est formulée.

Cyril Nicod rejoint l'Assemblée à 19h20. Le nombre de délégués pour la filière du Boutefas passe à 12. La majorité est alors fixée à 7.

5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge aux responsables

Les vérificateurs des comptes sont MM. Nicolas Bertschy et André Galli.

Le rapport des réviseurs est lu par M. André Galli.

Le document est disponible auprès du secrétariat de l'Interprofession Charcuterie AOP (ICAOP).

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité par les délégués présents et ces derniers donnent décharge aux organes responsables.

6. Nomination des vérificateurs des comptes

Le Comité propose M. Yannick Ducommun comme nouveau vérificateur de comptes en remplacement de M. Nicolas Bertschy qui arrive en fin de mandat.

M. Yannick Ducommun est nommé à l'unanimité par l'assemblée.

M. André Galli poursuit son mandat.

7. Budget 2023

a) Présentation du budget 2023

Pierre-Alain Bapst présente le Budget ci-après. Il précise que quelques postes sont encore en discussion au sein du comité. Lorsque ceux-ci seront présentés, ils seront signalés.

Budget 2023

Version du : 16.03.2023

	Budget 2023	Comptes 2022
PRODUITS		
Contributions des membres		
Cotisations AVMBC	2'000.00	2'000.00
Cotisations AMBCF	2'000.00	2'000.00
Cotisations producteurs de porcs (Prométerre)	3'000.00	3'000.00
Cotisations producteurs de porcs (UPF)	3'000.00	3'000.00
Cotisations producteurs de porcs (Suisseporcs)	3'000.00	3'000.00
Cotisations mkg fabricants Jambon de la Borne	5'000.00	14'147.00
Cotisations mkg fabricants Boutefas	5'000.00	1'554.75
Cotisations avant enregistrements (principaux fabricants)	-	-
	23'000.00	28'701.75
Participations de tiers & subventions		
Subventions cantonales VD	40'000.00	40'000.00
Subventions cantonales FR	40'000.00	40'000.00
Subventions fédérales	20'000.00	-
	100'000.00	80'000.00
Recettes diverses		
Vente de plomb Boutefas AOP	1'250.00	-
Vente de colson Jambon de la Borne AOP	200.00	-
Divers & Etiquettes	500.00	-
	1'950.00	-
Revenus financiers		
Intérêts créanciers	-	-
Autres	-	-
	-	-
Total produits (TVA inclus)	124'950.00	108'701.75

CHARGES	Budget 2023	Comptes 2022
Appellations et certification		
Enregistrement des appellations		
Honoraires comité + gérant	-	-
	-	-
Certification		
Honoraires Certificateur (OIC)	10'000.00	-
Honoraires commission "Test produits"	3'000.00	-
Aide financière pour certification prod. porcs et bouchers	10'000.00	-
Honoraires Terroir Fribourg	10'000.00	-
Frais d'analyse	1'500.00	77.40
	34'500.00	77.40
Marques de conformité		
Frais de création	-	5'535.80
Impression marques de conformité (plombs)	-	2'023.85
	-	7'559.65
Le Porc d'ici		
Frais prime d'abattage	-	3'254.80
Frais groupe de travail	-	660.00
Etude valorisation entier carcasse porcs	-	9'392.50
	-	13'307.30
	34'500.00	20'944.35

CHARGES		
Administration		
Comité		
Jetons du comité (150.- / séance)	12'000.00	13'346.00
Indemnités du président	2'000.00	2'000.00
Frais de réception et délégations	1'000.00	700.00
Frais d'assemblées & séances	2'500.00	2'691.10
Dédommagements / Note de Frais	-	-
	17'500.00	18'737.10
Personnel & administration		
Honoraires Terroir Fribourg (secrétariat)	20'000.00	20'852.30
Honoraires Terroir Fribourg (comptabilité, y.c révision)	3'231.00	3'231.00
	23'231.00	24'083.30
Frais administratifs		
Frais de bureau	1'000.00	394.00
Envois postaux	500.00	87.30
	1'500.00	481.30
	42'231.00	43'301.70

Promotion		
Publicité		
Campagne publicitaire	20'000.00	14'457.95
Création et impression de supports / Site	2'000.00	6'769.16
Honoraires de spécialistes	-	-
Autres matériels publicitaires	15'000.00	-
Dons en nature	-	-
Sponsoring	-	-
	37'000.00	21'227.11
Campagnes promotionnelles et Foires		
Diverses manifestations	5'000.00	-
	5'000.00	-
Cotisations aux associations de promotion		
Cotisations à l'association AOP/IGP	486.00	484.65
Cotisations à Terroir Fribourg	100.00	100.00
	586.00	584.65
	42'586.00	21'811.76
Finances		
Intérêts & frais		
Intérêts	-	-
Impôt divers	-	-
Frais d'écritures	100.00	51.12
	100.00	51.12
	100.00	51.12
Total charges (TVA inclus)	119'417.00	86'108.93
Résultat de l'exercice	5'533.00	22'592.82

Aucune remarque n'est formulée.

b) Approbation du budget 2023

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité par les délégués présents.

8. Modification des cahiers des charges

Christian Deillon explique que des modifications des cahiers des charges ont dû être faites suite aux contrôles qui ont été réalisés par l'OIC en vu de la certification.

Pierre-Alain Bapst distribue de nouvelles versions des cahiers des charges, ces derniers ayant subis quelques modifications depuis la date d'envoi des documents pour cette Assemblée. Ces modifications ont été faites dans le but de faciliter les contrôles sur le terrain. Dans les précédents cahiers des charges, des éléments qui devaient être contrôlés n'étaient pas réalisables. Il ajoute que les modifications ont été faites en étroite collaboration avec l'OFAG et l'OIC. Cette version est soutenue par ces deux organes.

Les changements dans les cahiers des charges se trouvent dans les points suivants :

Jambon de la Borne :

- Art. 7 al. 1 : La phrase barrée suivante a été supprimée :

~~¹ Les exploitations porcines doivent favoriser les conditions de bien-être animal et, respecter le programme d'Assurance Qualité Production de Viande suisse, ainsi que les critères sanitaires usuels, tels que le service sanitaire porcin et ses programmes de santé.~~

Cela n'affaiblit pas le cahier des charges mais évite de devoir faire signer un document de plus de 300 pages qui atteste de normes déjà en vigueur et réalisées.

- Art.7 al. 7 d) : Suite à un essai réalisé à Grange-Verney et sur recommandation de Agroscope et Samuel Forestier, les valeurs suivantes ont été ajustées et certains termes modifiés :

d) L'affouragement des porcs d'engraissement se réalise en deux phases, soit une d'avancement de 25 kg PV à 45 kg PV et une de finition dès 45 kg PV. Les constituants analytiques (MF) de l'aliment complémentaire au petit lait sont les suivants : phase d'avancement EDP (MJ/kg) entre 13.4 et 13.6, Matière azotée totale (g/kg) entre 160 et 180, Lysine min. 10.7 g/kg, Méthionine min. 3.9 g/kg ; phase de finition EDP (MJ/kg) entre 13.6 et 13.8, Matière azotée totale (g/kg) entre 122 et 145, Lysine min. 7.0 g/kg, Méthionine min. 2.4 g/kg.

- Art. 9 : Changement d'ordre rédactionnel : Il est ajouté « Les étapes de fabrication s'effectuent dans l'ordre suivant ».
- Art.10 al. 2 : En s'inspirant d'autres cahiers des charges de produit carnés, l'alinéa 2 a été modifié comme suit :

~~² Les jambons produits n'ayant pas obtenu 20 points sur le total de 30 ne peuvent pas porter la dénomination présentant un défaut ne peuvent pas porter l'appellation de Jambon de la Borne.~~

Boutefas :

- Art. 6 al.1 : Il s'agit de la même modification que celle effectuée pour le Jambon de la Borne (art.7 al.1).
- Art.6. al.7 d) : Il s'agit de la même modification que celle effectuée pour le Jambon de la Borne (art.7 al.7 d)
- Art.8 al.1 : Les termes „minimum“ et „maximum“ ont été modifiés comme suit:

Tri de la viande : le tri doit exclure les tendons, les couennes, les museaux, la viande désossée mécaniquement, les parties sanglantes, les ganglions et le plasma sanguin ainsi que les autres parties étrangères. Le Boutefas est élaboré à partir d'un mélange de viande de porc. Le rapport entre la quantité de viande maigre et celle de lard est de minimum 65 %, respectivement maximum 35 %.

Monsieur Alain Chambaz pose une question concernant les maximums et les minimums. D'un point de vu grammatical, il signale que la phrase ne fait pas sens. Il propose de spécifier « pour le lard ». Sur le principe, un maximum ne peut pas être moins élevé. Pierre-Alain Bapst prend note de cette suggestion. Sur le principe, les membres de l'assemblée adhèrent à celle-ci.

- Art. 9 al.2 : Il s'agit également d'une modification de barème :

~~² Les produits présentant un défaut n'ayant pas obtenu 29 points sur le total de 43 ne peuvent pas porter l'appellation la dénomination de Boutefas.~~

Suite à la présentation des modifications par Pierre-Alain Bapst, Olivier Isler, responsable du registre fédéral des AOP et IGP à l'OFAG, apporte un complément concernant l'art.6 al.7

Olivier Isler apporte un complément concernant les art. 6 al. 7 du cahier des charges du Boutefas ainsi que l'art.7 al.7 du cahier des charges du Jambon de la Borne. Une suppression a eu lieu dans ces articles. En effet, dans le cadre de la mise en place des checklists et du manuel de contrôle, ils ont remarqué qu'il ne s'agit pas de normes mais de suggestions. Le bien-être animal est déjà contrôlé, notamment dans le cadre des PER. Cela est implicite et facilite la certification.

Christian Deillon remercie Olivier Isler pour cette précision et demande s'il y a des questions. Aucune remarque n'est formulée.

Il demande aux délégués s'ils acceptent ces modifications dans les cahiers des charges. Ces dernières sont approuvées à l'unanimité tant par les délégués de la filière du Jambon de la Borne que par ceux du Boutefas.

9. Informations concernant la mise en marché de l'AOP pour le Jambon de la Borne et le Boutefas

Christian Deillon explique que des premiers porcs sont certifiés ainsi que des abattoirs et des bouchers. Seule la Commission de Dégustation doit encore être convoquée afin d'effectuer la taxation des premiers Boutefas AOP. Celle-ci aura lieu le 23 mars prochain et sera suivie des analyses chimiques. Les premiers Boutefas AOP pourront alors être sur le marché aux alentours de la fin mars.

Concernant le Jambon de la Borne, la première dégustation ainsi que les analyses auront lieu en juin et les produits seront disponibles sur le marché dès le mois de juillet.

Dans l'intervalle, les bouchers qui ont été certifiés vont pouvoir continuer à fabriquer des produits qui pourront être AOP, une fois l'ensemble du processus de certification réalisé.

Aucune question n'est formulée à ce sujet.

10. Informations concernant la viande « Le Porc d'Ici »

Christian Deillon explique que « Le Porc d'Ici » est un réel moteur pour le projet AOP. La première viande a été livrée en début de semaine et il a eu de très bons retours, tant de la part des bouchers que des abattoirs. Il remercie Cyril Nicod et Michel Gex pour la bonne collaboration.

La communication autour de cette nouvelle marque est importante mais peu de moyens y ont été alloués. Grâce au matériel de communication qui est en production ainsi que par le biais des réseaux sociaux, il sera possible d'en faire la promotion. Christian Deillon relève qu'il s'agit d'un véritable produit de qualité et espère que tous les collègues artisans bouchers vont se lancer et continuer.

Il ajoute qu'afin de protéger la marque « Le Porc d'Ici », il était nécessaire de déposer la marque à l'IPI. Dans sa première version, l'IPI a relevé que la marque ne possédait pas assez de signes distinctifs. La nouvelle version du visuel est projetée à l'écran et représente bien les deux cantons ainsi que les produits fabriqués. Le dossier est en cours de traitement à l'IPI et sera enregistré prochainement.

Aucune question n'est formulée.

Avant de passer aux divers, Christian Deillon donne la parole à Olivier Isler.

Olivier Isler remercie le comité de l'ICAOP pour l'invitation et ajoute qu'il a beaucoup de plaisir à participer à cette assemblée. Il relève que le chemin vers ces premières AOP carnées de Suisse est long et sinueux et les efforts consentis sont importants. A l'heure actuelle, les bases de travail ont été définies. Il félicite toutes les personnes présentes pour le travail effectué.

Durant la séance extraordinaire du 17 janvier 2023, une question avait été posée quant aux délais transitoires. Afin de pouvoir apporter une réponse, il s'appuie sur l'art.17A de l'Ordonnance sur les AOP et IGP :

Art. 17a Produits non conformes au cahier des charges

¹ Les produits qui ne remplissent pas les conditions liées à l'utilisation d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique enregistrée, mais qui étaient commercialisés légalement sous cette dénomination au moins cinq ans avant la publication de la demande d'enregistrement, peuvent encore être fabriqués, conditionnés et étiquetés selon l'ancien droit pendant deux ans à compter de la date de la publication de l'enregistrement. Ils peuvent encore être commercialisés pendant trois ans à partir de cette date.

² Lorsque le cahier des charges est modifié selon l'art. 14, al. 1, les produits peuvent encore être fabriqués, conditionnés, étiquetés et commercialisés selon l'ancien droit pendant deux ans à compter de la date de la publication des modifications.

Olivier Isler explique que l'interprétation qui est faite de cette disposition de l'ordonnance est la suivante : Ils ont estimé pour ce qui concerne cette filière, c'est que les produits devront être fabriqués, conditionnés, étiquetés selon le nouveau droit à partir du 9 septembre 2023. A partir de cette date-là, l'ensemble de la filière devra répondre aux exigences du

cahier des charges pour continuer à produire du Jambon de la Borne. Sans cela, il ne pourra plus porter la dénomination « Jambon de la Borne ». Par contre, tous les produits qui sont fabriqués jusqu'au 8 septembre pourront continuer à utiliser la dénomination mais sans AOP.

Olivier Isler termine son intervention en rappelant que le chemin est long mais qu'ils peuvent maintenant voir la lumière au bout du tunnel. Il relève l'importance de ne pas baisser les bras maintenant et explique avoir collaboré étroitement afin de trouver des solutions pragmatiques qui n'enlèvent rien à la qualité des produits. Il ajoute que, comme l'a mentionné Pierre-Alain Bapst plus tôt, il y a la possibilité de demander un soutien financier. Il souhaite une bonne continuation pour la mise en place de ces AOP.

Christian Deillon remercie Olivier Isler pour tout le soutien ainsi que les nombreux renseignements fournis. Cela a été très précieux. Il lui demande de transmettre ses remerciements dans ses services ainsi qu'à l'OFAG.

11. Divers

Christian Deillon informe les personnes présentes que la Nuit du Boutefas, organisée auparavant par SlowFood, aura lieu le 29 septembre 2023 à Lausanne. Elle se nommera désormais la « Nuit du Boutefas et du Jambon de la Borne » et est organisée par la Semaine du Goût et son directeur, Joseph Zisyadis.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la séance à 20h08 et invite les participants à poursuivre les discussions autour d'un apéritif.

Marion Chavanne pour Pierre-Alain Bapst, le 31 mars 2023